

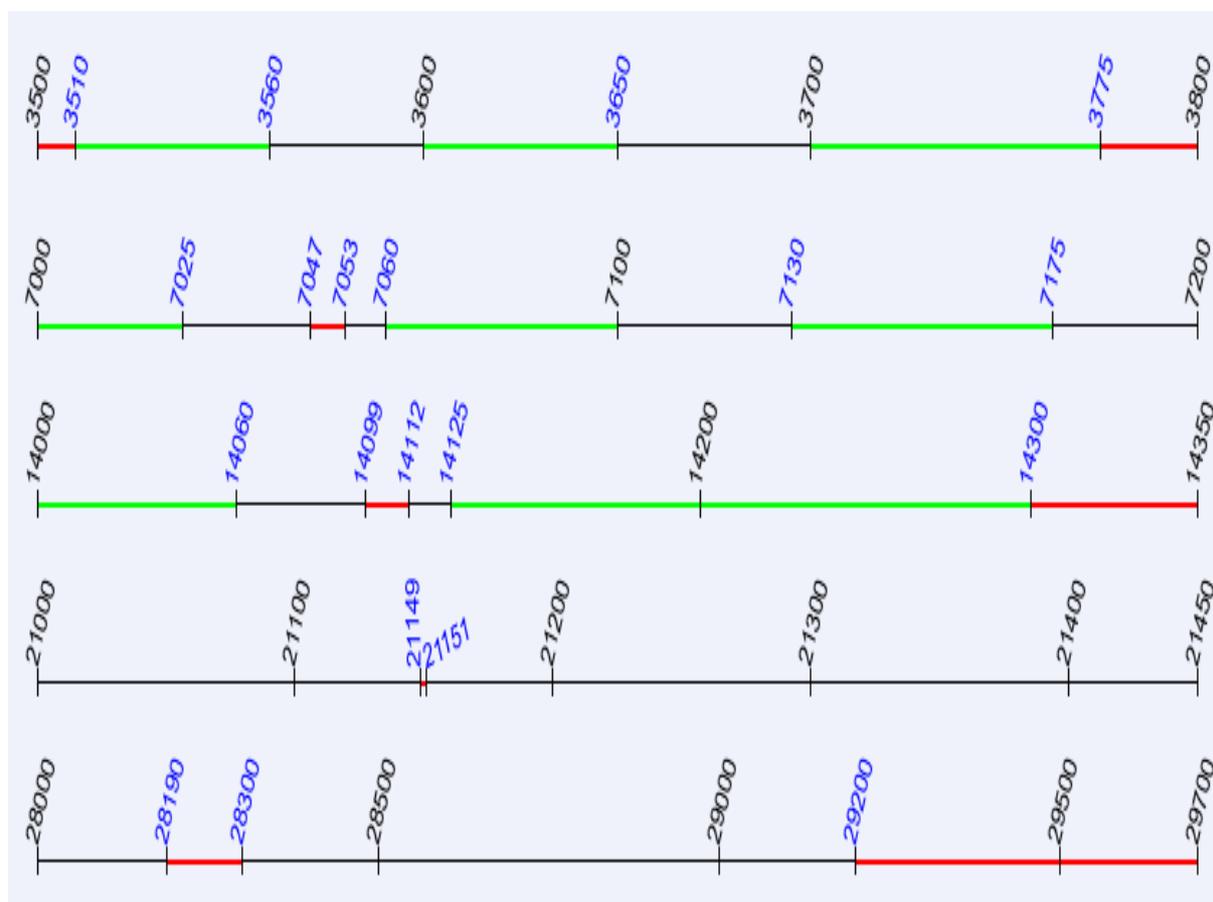


RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS – Services administratifs : BP 7429 – 37074 TOURS CEDEX 2
Tél. 02.47.41.88.73 – Fax : 02.47.41.88.88

COMMISSION DES CONCOURS

Segments de bandes à respecter durant les concours



— Segments à privilégier
— Pas de concours

Ces informations sont basées sur les recommandations IARU R1 effectives au 1^{er} janvier 2009.
Les segments à privilégier ne sont précisés que sur les 5 principales bandes HF.

Rappels:

- Aucune activité concours n'est prévue sur les bandes des 30 m, 17 m et 12 m
- En LSB les fréquences les plus basses affichées doivent être 1.843 MHz, 3.603 MHz et 7.053 MHz
- Plan de bandes détaillés HF et V/U/SHF sur <http://thf.ref-union.org/>